

Article 1 : OBJET

- Le prix du Jury Scientifique SFD Paramédical a pour objet de récompenser une initiative, un projet développé par une équipe paramédicale hospitalière, libérale ou appartenant à un réseau.
- Par ce prix, la SFD paramédical souhaite être promoteur et diffuseur d'initiative locale d'amélioration des pratiques, de développement de l'éducation thérapeutique, du maintien de la motivation des patients et des équipes par la création de projet fédérateur.

Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Paramédical ou équipes de paramédicaux impliqués dans la prise en charge du diabète dont au moins un membre de la SFD paramédical ou s'engageant à le devenir
- Anonymat lors de la soumission
- Projet concernant un nombre représentatif de patients.
- Etre sélectionné sur abstract
- Rédiger un article pour une publication dans les supports de communication de la SFD PARAMEDICAL (NEWSLETTER , site internet).
- Ne pas avoir déjà bénéficié l'année précédente d'un prix SFD paramédical/industrie

Article 3 : APPEL A SOUMISSION

- Appel à soumission par le biais d'affiches réalisées par la SFD Paramédical mises en ligne sur le site SFD
- Date limite de soumission : le 07 octobre 2023
- Soumission des abstracts à l'adresse : prixsfparamedical@sfdiabete.org

Article 3 : JURY

- Président de la SFD Paramédical
- Président Conseil scientifique SFD paramédical
- Conseil Scientifique SFD paramédical

Article 4 : PRIX

- Le 1^{er} Prix est remis par la Société LifeScan : 3700 Euros
- Le prix « Coup de cœur » est remis par la SFD Paramédical : 1000 euros ou une invitation (inscription, transport et hébergement) pour 2 personnes au congrès de printemps de l'année suivante . Ces prix sont remis aux lauréats lors de la Journée d'Automne de la SFD Paramédical par le biais d'un organisme habilité à le gérer selon la législation en vigueur dont les statuts, RIB et autres documents contractuels seront adressés au président du conseil scientifique 48h avant la journée d'automne

Article 5 : ACCUEIL

- Le lauréat du concours sera invité par la SFD Paramédical pour recevoir son prix l'année de soumission à la Journée d'automne.
- L'année suivante, il présentera un poster à la journée de formation de Printemps de la SFD paramédical.

Article 6 : PROTECTION DES OEUVRES

- Les projets des candidats restent la propriété intellectuelle des auteurs.
- Le lauréat du prix autorise pendant une durée de 1 an après la remise du prix la SFD Paramédical à diffuser le projet à titre gracieux, par tous les moyens de communication possible.